



Commune de B E R T R A N G E

ENQUETE COMMODO/INCOMMODO

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 2 :

**Exploitation temporaire d'un chalet « Bartreng »
pouvant accueillir au maximum 307 personnes (version salle R+1 avec personnes assises)
et au maximum 397 personnes (version salle R+1 avec personnes debout),
Parking central à Bertrange**

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Bertrange du **11 novembre 2022 au 25 novembre 2022 inclus** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.


Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le **mercredi 30 novembre 2022 entre 08.00 et 09.00 heures** au secrétariat communal de Bertrange.



Commune de B E R T R A N G E

Bertrange, le 10 novembre 2022


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire